

Poursuivre la lutte pour l'égalité des droits



Si le vote de la loi ouvrant mariage pour tou-te-s et l'adoption aux couples homosexuels est une avancée importante vers l'égalité des droits entre homos et hétéros, il a aussi été instrumentalisé par un gouvernement qui avait besoin de marqueurs de « gauche ». Alors que des questions comme l'ouverture de la procréation médicale assistée (PMA) se posaient pour les couples de femmes, ce même gouvernement a clos le débat. Par conséquent, seule la lutte pourra permettre de nouvelles avancées en matière d'égalité des droits.

Une des inégalités restantes est celle de la filiation. Si l'adoption est désormais ouverte aux couples homosexuels, il reste des difficultés. L'adoption concerne deux situations distinctes. La première est celle où l'un-e des partenaires est parent d'un enfant qui n'a pas de deuxième parent biologique. L'autre partenaire qui élève l'enfant peut en devenir le parent. Cela permet enfin une reconnaissance d'une parentalité existant de fait. Mais il faut pour cela être marié.

La seconde situation est celle où un couple souhaite adopter ensemble un enfant. La condition première est d'être marié depuis deux ans. Cette condition est la même pour les couples homos et hétéros, mais l'adoption étant parfois la seule solution de filiation, elle impose une démarche qui ne correspond pas forcément aux choix des couples. Le mariage n'est en rien une garantie de stabilité comme le montre le nombre de divorce. Il doit rester un choix des partenaires et non une condition pour celles et ceux qui souhaitent s'engager dans la parentalité. Nous devons donc revendiquer l'égalité des couples mariés, pacsés ou en concubinage pour l'adoption.

D'autre part, l'adoption par un couple dépend de l'agrément que celui-ci reçoit de la part de l'aide sociale à l'enfance. Or selon l'Association de Parents Gais et Lesbiens , « il existe une priorité non dite - que l'APGL juge discriminatoire et qu'elle condamne - donnée aux couples mariés, hétérosexuels « jeunes » et sans enfant - sur toute autre personne et notamment les gays et les lesbiennes, pour pouvoir accueillir ces enfants dans leurs foyers. »[1]. La lutte contre les discriminations et les discours qui mettent en doute la capacité des couples homosexuels à éduquer des enfants aussi bien que des couples hétérosexuels, est donc essentielle.

Il faut encore souligner le cas de l'adoption à l'international qui correspond à une part importante des demandes. On se heurte ici à l'homophobie d'État de certains pays qui refusent l'adoption par des couples homosexuels. La mobilisation pour permettre une égalité réelle pour l'adoption rejoint ici la dimension internationaliste du combat LGBTI et la solidarité indispensable avec les luttes qui sont menées contre l'homophobie.

Enfin, l'interdiction aux couples de femmes de recourir en France à la PMA est une discrimination flagrante. Le seul argument avancé est hypocrite. Ouvrir la PMA aux couples de femmes conduirait à ouvrir la Gestation Pour Autrui aux couples d'hommes.

Cette seconde pratique n'est pas comparable à la PMA car elle suppose une troisième personne, une femme qui ne serait pas impliquée en tant que parente. Ces deux démarches sont donc très différentes. Cette interdiction conduit nombre de couple de femmes à aller dans d'autres pays comme l'Espagne, la Belgique ou les Pays-Bas où cette pratique est légale. Mais les allers-retours et les procédures médicales sont très chers. A une discrimination lesbophobe s'ajoute donc une dimension de classe. Notre organisation doit donc porter avec force la revendication de la PMA pour les couples de femmes.

Ce combat pour l'égalité des droits doit faire partie intégrante de la future campagne présidentielle. Il faut être capable d'articuler ces questions à notre combat révolutionnaire pour une société émancipatrice, tout en soutenant les luttes spécifiques portées par les organisations et les militants LGBTI.

[1] <http://www.apgl.fr/homoparentalites/item/235-adoption-un-avenir-incertain>

Céline, le 21 février 2016